



Le Chef de l'Etat Burundais invite la population à soutenir le recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage



Lors d'une séance de moralisation tenue à l'intention des éleveurs de porcs le vendredi 12 janvier 2023, à Gitega, le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a appelé la population à soutenir le recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage qui débute bientôt en répondant honnêtement aux questions des agents recenseurs afin de permettre au pays de détenir des données fiables pour la planification.

“On ne peut pas planifier son avenir quand on ne connaît pas son présent”, a souligné le Numéro Un Burundais après avoir exhorté les éleveurs de porcs à œuvrer pour la réalisation de la Vision du Burundi Emergent en 2040 et Développé en 2060.

Au cours de cette rencontre qui avait pour objectif d'échanger avec les éleveurs de porcs afin de trouver des solutions aux problèmes qui limitent l'essor de cette activité, une opportunité a été donnée à ces derniers pour soulever les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de ce métier et présenter ainsi leurs doléances au Chef de l'Etat.

Parmi les défis soulevés, figurent le manque de marchés d'écoulement, le coût élevé de l'alimentation des porcs, l'insuffisance des centres naisseurs capables de générer des races pures, et le manque de connaissances nécessaires aux éleveurs et vétérinaires.

“Quand il y a une confédération nationale, l'écoulement des produits devient facile”, a fait remarquer le Président de la République du Burundi qui a suggéré aux éleveurs de porcs de se regrouper en coopératives afin de créer des chaînes de valeur pour s'occuper eux-mêmes de la production, la transformation et la commercialisation des produits porcins.

Sur recommandation du Chef de l'Etat, des fédérations provinciales et une confédération nationale des éleveurs de porcs ont été mises en place afin d'assurer leur représentati-

Dans cette Edition:

page

Le Chef de l'Etat Burundais invite la population à soutenir le recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage

1

Validation du plan stratégique de l'Assemblée Nationale pour la période de 2024 à 2029

2

L'Accord entre le Burundi et le Cuba sur l'exemption reciproque des visas : Une avancé diplomatique majeure

2

Cour des comptes : le contrôle de l'action gouvernementale n'est pas chose facile

3

Questions orales adressées aux Ministres ayant dans leurs attributions la santé publique et la solidarité nationale

4

Le ministère des infrastructures, de l'équipement et des logements sociaux marque sa trace à l'encre indélébile dans les annales du Burundi

5

Le bien-être de la population devrait être une priorité pour différentes autorités

6

tivité et une meilleure coordination des actions.

Le Président Burundais a clôturé la réunion instruisant au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage Monsieur Dieudonné Dukundane d'organiser

trimestriellement des réunions avec les éleveurs des porcs et de prévoir une réunion annuelle d'évaluation dans le cadre d'un suivi régulier des activités dans ce secteur. **(Présidence)**

Validation du plan stratégique de l'Assemblée Nationale pour la période de 2024 à 2029



Le Bureau de l'Assemblée Nationale du Burundi a validé le plan stratégique pour la période de 2024 à 2029. Cela s'était déroulée au cours d'une réunion tenue le 11 janvier 2024, et qui était présidée par le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Gélase Daniel Ndabirabe. Ce plan stratégique s'inspire de la vision 2040 et 2060 du Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye.

La présentation du plan a été faite par le Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale, qui a souligné que l'Assemblée Nationale a déjà atteint 80% des objectifs fixés dans la vision 2040 au cours de la législature 2020-2025.

Ce plan stratégique se concentre sur trois axes principaux. Le premier axe concerne le développement organisationnel et institutionnel de l'Assemblée Nationale. Il vise à renforcer les capacités de l'institution et à améliorer

son fonctionnement interne. Le deuxième axe concerne l'accomplissement des missions constitutionnelles dévolues à l'Assemblée Nationale. Il s'agit notamment de l'élaboration et de l'adoption des lois, du contrôle de l'action gouvernementale et de la représentation des citoyens. Enfin, le troisième axe concerne l'accompagnement dans la sensibilisation et la mobilisation de la population à la paix.

Lors de cette réunion, des observations ont été émises par les participants afin d'améliorer ledit document. Après des échanges constructifs, ce plan stratégique de l'Assemblée Nationale pour la période de 2024 à 2029 a été validé, avec quelques amendements proposés. Il va constituer une feuille de route pour cette institution parlementaire et permettra de guider ses actions et ses initiatives au cours des prochaines années pour le bien-être du pays. **(Assemblée Nationale)**

L'Accord entre le Burundi et le Cuba sur l'exemption réciproque des visas : Une avancé diplomatique majeure



Au cours d'une séance plénière de vendredi 12 janvier 2024 à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Ambassadeur Albert Shingiro a an-

noncé que l'ouverture d'une Ambassade du Burundi à la Havane d'une part et le rapatriement de la représentation du Cuba de Kampala à Bujumbura, d'autre part, sont des suites logiques de la consolidation des relations de coopération bilatérales entre le Cuba et le Burundi cimentées par l'exemption réciproque des visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques, officiels et de service. Le projet de loi portant cet accord de coopération a été adopté à l'unanimité par les Députés présents à cette séance.

Le Ministre Albert Shingiro a fait savoir que la suppression des visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques, officiels et de service permettra un échange plus rapide, une régularité et une fluidité des déplacements des responsables des deux administrations respectives, appelés au jour le jour à collaborer et à échanger en vue de porter des relations d'amitié et de coopération à des niveaux plus élevés. Il a souligné que ces relations créeraient les conditions favorables aux activités de coopération économique, commerciale et d'inves-

tissement entre les deux pays.

Le Représentant du Gouvernement à cette séance a fait savoir que la coopération entre le Cuba et le Burundi, vieille de cinquante ans, s'est polarisée dans le domaine de la santé, étant donné que le Cuba occupe le premier rang mondial en matière de ration médecin/population. Il a également précisé que le Cuba a aussi une place de choix dans les groupes régionaux, dans le mouvement des non-alignés et dans les pays du Sud avec la Chine (G77+la Chine). (MAECD)

Cour des comptes : le contrôle de l'action gouvernementale n'est pas chose facile



Déclencher le recouvrement des prêts accordés aux coopératives collinaires au titre de l'exercice budgétaire 2019-2020, c'est la réplique des recommandations formulées par la Cour des comptes au terme d'un audit de performance effectué respectivement à sept communes.

C'est ce qui ressort du rapport public général pour l'année 2022 présenté en marge de la séance plénière du lundi 08 janvier 2024 par le Président de la Cour des comptes Madame Générose Kiyago. Elle a déploré que sur les 119 communes du pays, seules 60 ont déposé leurs comptes à la Cour, au cours de l'année 2022, soit un taux de dépôt de 51%. Madame Générose Kiyago exprime son regret en disant qu'au moment où la quasi-totalité des services publics autres que les communes n'ont pas déposé leurs comptes à la Cour, dans la catégorie des sociétés publiques, seule la Société Rizicole de Développement de l'Imbo (SRDI) a déposé ses comptes de l'exercice 2020-2021 en date du 10 juin 2022.

Elle a ajouté que dans la catégorie des administrations personnalisées, des établissements publics à caractère administratif et des projets et programmes financés par les deniers publics, seules cinq (05) entités se sont acquittées de ce devoir. A côté de la Commission Nationale Indépendante des

Droits de l'Homme du Burundi (CNIDH) et de l'Hôpital régional de Gitega, il y a aussi la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), l'Hôpital du cinquantenaire de Karusi et l'*Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi* (ISTEEBU).

Madame Générose Kiyago s'est étonnée de la situation qui se présente ainsi, et portant la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes (article 18) enjoint tous les services publics à communiquer à la Cour les comptes relatifs à l'exercice antérieur. Ce qui est encore plus fâcheux, c'est que les dispositions de cette loi ne suivent pas l'évolution du moment. Et d'implorer l'actualisation du cadre légal de la Cour des comptes.

Les députés ont été informés de la situation et ont même énuméré une série de mesures en vue de redresser la situation. Outre l'instauration du manuel des procédures, de l'organigramme et du budget en mode programme, les députés ont également mis l'accent sur le renforcement des capacités dans tout le pays, la consolidation des relations comptables entre le Ministère des Finances, du Budget, et de la Planification Economique, et les Ministères sectoriels, la mise sur pied d'une centrale nationale de données, la majoration du budget alloué à la Cour des comptes et le devoir de rendre compte.

Notons que la plénière s'est fixée d'analyser de fond

en comble les tenants et les aboutissants de la pratique de l'exonération. La question qui se pose est de privilégier les investisseurs ou supprimer les exonérations. Les dépités se lamentent en disant que le pays a le choix ; avant de démontrer que les exonérations qui causent un manque à gagner au pays, une condition chère aux investisseurs qui aggravent la fissure du

pays en lui cédant un tiers de leurs recettes. Le problème est connu mais sa résolution demeure impossible. Certes, les bons du Trésor via la banque centrale sont des prêts. Mais les Députés ont jugé que ces prêts enregistrent un faible taux d'intérêt, ce qui cause un préjudice à l'économie nationale. **(Assemblée Nationale)**

Questions orales adressées aux Ministres ayant dans leurs attributions la santé publique et la solidarité nationale



Le mardi 9 janvier 2024, deux ministres, à savoir le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida Dr Lyduine Baradahana et celui de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre Mme Imelde Sabushimike, étaient invités en séance plénière à la Chambre Haute du Parlement burundais pour répondre aux questions des sénateurs.

Lors de cette séance, les sénateurs ont voulu savoir pourquoi ces jours il s'observe un départ massif à l'étranger d'une multitude de médecins spécialistes et généralistes.

Comme réponse, la ministre Baradahana a signalé que le départ des médecins spécialistes à l'étranger est dû à un faible salaire qu'ils perçoivent dans les structures sanitaires de l'Etat. Selon elle, ces médecins partent à la recherche d'un meilleur traitement, car, le Burundi est le seul pays de la région où la rémunération des médecins est trop basse.

Elle a, à cet effet, signalé qu'un Médecin spécialiste qui travaille dans un hôpital public gagne à peu près 650 000 BIF, alors qu'au Rwanda, il gagne 1.300. 000 Frw, 3 000 dollars au Kenya et 1.300 dollars en Tanzanie.

Les sénateurs ont également demandé à Ministre à Baradahana pourquoi il s'observe encore des structures de soins qui refusent de soigner des personnes qui n'ont pas de caution pour les soins d'urgence. La ministre Baradahana a fait savoir que le décret de 2019 dispose qu'un malade en urgence est autorisé à se



faire soigner dans 48h sans lui demander la caution. Elle a signalé que ce décret prévoit que la caution soit réclamée après 48h.

Concernant les équipements, la ministre Baradahana a signalé que le Gouvernement du Burundi continue à octroyer des fonds pour l'achat des équipements médicaux. Elle a signalé qu'actuellement le ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a commandé 100 ambulances dont 20 médicalisées qui seront distribués dans différentes structures sanitaires, au niveau national. Elle a en outre signalé que le ministère est entrain de former ceux qui vont utiliser ces ambulances pour qu'elles soient bien entretenues. C'est au moment où les Sénateurs ont signalé que certains chauffeurs des ambulances volent des équipements de ces derniers.

Dans cette même séance des questions orales, les sénateurs ont demandé à la ministre en charge de la solidarité nationale pourquoi il s'observe souvent un manque de médicaments dans les pharmacies de la Mutuelle de la Fonction Publique. La Ministre Imelde Sabushimike a fait savoir que ce manque est dû aux procédures de commande, faites auprès de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels du Burundi (CAMEBU), qui prend trop de temps. Elle a signalé que le ministère est très préoccupé par cette question ainsi que celle d'actualisation de la liste des médicaments que la Mutuelle de la Fonction Publique offre à ses affiliés.

Du côté genre, la ministre Sabushimike a avoué aux sénateurs que les violences basées sur le genre ont pris

une ampleur inquiétante ces derniers temps. Elle a fait savoir que son ministère est en train de tout faire pour éradiquer ce fléau par la sensibilisation et en mettant en place d'autres centres de sensibilisation et de soutien aux victimes de ces violences basées sur le genre, de même qu'un système d'alerte rapide. Elle a interpellé les Burundais à dénoncer les auteurs de ces violences.

Les sénateurs ont en outre signalé que les enfants retirés dans la rue et transférés à Cankuzo vivent dans des conditions inconfortables et que l'adminis-

tration se lamentent du fait qu'ils volent dans l'entourage. La ministre Sabushimike n'a pas nié cela, mais a fait savoir qu'il est difficile de transformer immédiatement une personne qui a passé plusieurs années dans la rue. Elle a signalé que le Gouvernement du Burundi prévoit leur enseigner des métiers afin, qu'eux aussi, puissent contribuer dans le développement du pays pour atteindre ensemble la vision d'un Burundi Emergent en 2040 et Développé en 2060. (ABP)

Le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux marque sa trace à l'encre indélébile dans les annales du Burundi



Plus de 300 chantiers ont été entrepris en même temps grâce aux fonds propres du pays pour la toute première fois dans l'histoire du Burundi. Ce compliment émane du Capitaine Dieudonné Dukundane, patron du ministre en charge des infrastructures présentait en marge de la séance plénière à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale de mardi 09 janvier 2024 le rapport d'audit de la capacité de gestion budgétaire du Ministère des infrastructures, de l'équipement et des logements sociaux.

Il a indiqué que, réalisé par la Cour des comptes en vertu de la loi organique n°1/20 du 20 juin 2022 portant révision de la loi n°1/35 du 4 décembre 2008 relative aux finances publiques et conformément à son programme d'activités, l'objectif de cet audit est de proposer des améliorations nécessaires dans la gestion budgétaire pour que le Ministère soit à la hauteur de la nouvelle méthode de gestion instituée par la loi organique relative aux finances publiques concernant le budget programme.

Même si la mission s'est limitée au niveau de l'administration centrale du ministère et n'a pas pu cou-



vrir ses bureaux régionaux et provinciaux ni les administrations personnalisées comme l'Office burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction et Agence Routière du Burundi (OBUHA et ARB), force a été plutôt de constater que les députés étaient intéressés par ces deux administrations personnalisées. Ils ont proposé que la Cour des comptes y retourne. Le Ministre Dieudonné Dukundane encourage ce genre d'exercices qui permettent de remettre les choses dans l'ordre le plus tôt possible.

Le ministre Dukundane a également parlé des sites de Nyabugete et de Kizingwe Biharo d'une part, et les constructions spontanées d'autre part, ont fait couler beaucoup de salive. Après avoir démontré le flou qui plane autour de ces sites où dans certains cas ceux qui se proclament propriétaires réclament une superficie supérieure à celle réelle, le ministre a affirmé remettre la question à l'autorité hiérarchique. Quant au risque de voir Bujumbura devenir ville champion à force de constructions anarchiques, pour y remédier, il faut appliquer la loi. Personne ne doit plus construire sans autorisation de bâtir. Mais le mieux est la construction en hauteur.

Après les échanges sur d'autres sujets rentrant dans le cadre des attributions de ce ministère, le Président de l'Assemblée Nationale a conseillé au ministre Dieudonné Dukundane de prendre note des recommandations des députés. La prochaine fois, le ministre devra présenter ses réalisations en suivant le canevas du budget

-programme en mettant en exergue les libellés suivants: les indicateurs objectivement vérifiables (IOV) ; la quantité ; le coût unitaire ; les totaux ; le montant affecté ; les travaux réalisés ; les travaux non réalisés ; le montant restant ; les observations ; et l'étape suivante. (Assemblée Nationale)

Le bien-être de la population devrait être une priorité pour différentes autorités



Le mardi 09 janvier 2024, le ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique Monsieur Martin Niteretse a indiqué que les administratifs, les Chefs de services provinciaux et les responsables des diverses institutions sont appelés à mener un travail synergique pour le bien-être et la satisfaction des bénéficiaires de leurs services, lors d'une réunion tenue à l'endroit des Chefs de services provinciaux, administratifs et représentants des confessions religieuses de la province Bubanza (Nord-Ouest du Burundi).

Quelques obstacles au bien être des habitants relevés lors de cette rencontre sont entre autres, les bénéficiaires de la gratuité de soins médicaux ne sont pas ceux qui le méritent, le concubinage stipule que persiste, des pluies torrentielles mêlées de vents violents qui ont détruit 1546 maisons et endommagé des champs sur 453 hectares, en communes Gihanga et



Mpanda. Les participants à la réunion ont aussi parlé de la destruction, en commune Rugazi, des forêts par des batwa, en provenance de la province Muramvya, la RN9 (Bujumbura-Bubanza), en mauvais état, et qui ne facilite pas la circulation des biens et des personnes, ainsi que des imperfections dans le fonctionnement de la justice.

Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, Monsieur Martin Niteretse, a appelé les responsables des différents services, confessions religieuses, administratifs et autres, à agir de façon complémentaire pour le bien-être des habitants de cette province. Ceci en priorisant la sauvegarde de la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté, ainsi que le développement durable. A noter que le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, a, également, rencontré le corps de police, œuvrant en province Bubanza. (ABP)

Les victimes des intempéries en commune Buganda assistées par le Gouvernement

Deux jours après les intempéries de la nuit du 6 au 7 janvier 2024, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a octroyé mardi le 9 janvier 2024, une aide constituée de cinq tonnes de riz aux victimes de la zone Ndava,

commune Buganda, en province Cibitoke. Il s'agit de 225 ménages de la colline Nyamitanga, 57 ménages de la colline Ndava, et 10 ménages de la colline Mwanguzi, dont les maisons ont été complètement détruites, selon les listes provisoires envoyées audit ministère par le cabinet du gouverneur.



Selon le Secrétaire Permanent Monsieur Pontien Hatungimana, ce ministère a jugé bon de venir au secours des vulnérables qui ont tout perdu suite aux récentes intempéries, le plutôt possible. Il a appelé la population à la solidarité locale, à héberger ceux qui n'ont plus d'abris, et à s'entraider mutuellement en attendant d'autres intervenants. Il a indiqué que cette assistance s'est basée sur les données provisoires qui lui sont parvenues.

S'agissant d'autres priorités comme le matériel scolaire des élèves emporté par les eaux de pluie, il a promis que le ministère fera toujours de son mieux pour apporter assistance aux plus nécessiteux, et continuera à toquer chez ses partenaires, pour trouver de quoi aider les victimes de cette rigueur du climat, à sortir de leur situation malheureuse .

Le Gouverneur de la province Cibitoke Monsieur Carême Bizoza a remercié le ministère en charge de la solidarité, pour cette aide d'urgence destinée aux ménages dont les maisons ont été complètement détruites. Il a plaidé pour les élèves dont le matériel scolaire a été inondé par les eaux de pluie, mais aussi pour d'autres ménages dont les maisons continuent de s'écrouler, et pour ceux qui ont perdu des cultures dont la liste est en train d'être établie.

(ABP)

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi